

Fiche de données de sécurité

conformément aux règlements (CE) n° 1907/2006 (REACH) et (CE) n° 1272/2008 (CLP)

RhizoCan ; Additive Line ADDI

1 SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit :

RhizoCan ; Additive Line (ADDI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue de la préparation :

Engrais liquide

1.3 Informations détaillées sur le fabricant fournissant la fiche de données

de sécurité Fabricant :

Canusol GmbH Hofweg

10

4512 Bellach

Tél. : +41 76 298 13 26

info@canusol.ch

1.4 Numéro d'urgence

Tox Info Suisse :

Tél. 145 (24h/24)

Site web : www.toxi.ch

2 SECTION 2 : Dangers potentiels

2.1 Classification de la substance ou du mélange

« Ce produit ne répond à aucun critère de classification dans une catégorie de danger selon le règlement (CE) n° 1272/2008 CLP relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. Une fiche de données de sécurité est toutefois fournie, car il s'agit d'un engrais.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger

Aucun

Mention d'avertissement

Aucun

Mentions de danger

Aucune

Conseils de sécurité

Aucune

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Aucun

Informations complémentaires

La préparation n'est pas classée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 CLP. Nous recommandons toutefois les mesures de protection suivantes.

Précautions générales :

(Prévention)

P102 : Tenir hors de portée des enfants. P264 : Se laver les mains soigneusement après utilisation. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

(Réaction)

P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être retirées facilement. Continuer à rincer.

Identifiant du produit

Aucun

2.3 Autres dangers

Aucun connu

3 SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Aucune indication, car il s'agit d'un mélange.

3.2 Mélanges

Aucun composant dangereux dans la préparation selon (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Impuretés dangereuses :

Aucune connue

4 SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation :

En cas d'inhalation de vapeurs : transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. En cas d'incendie : après inhalation des gaz d'incendie ou des produits de décomposition en cas d'accident, se rendre à l'air frais. En cas d'inhalation des produits de décomposition, les symptômes peuvent apparaître de manière différée. La personne concernée doit éventuellement rester sous surveillance médicale pendant 48 heures. Dans les cas graves, appeler un médecin.

Après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée persistante, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Retirer les lentilles de contact si nécessaire. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, y compris sous les paupières. En cas d'irritation oculaire persistante, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion :

Rincer immédiatement la bouche à l'eau (si la personne est consciente) et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Si la personne se sent mal, consulter un médecin ou l'emmener à l'hôpital (montrer l'emballage, l'étiquette ou la FDS au médecin). Si la personne doit vomir, maintenir sa tête en position basse afin que le vomi ne pénètre pas dans les poumons. Mettre la personne inconsciente en position latérale de sécurité. Desserrer les vêtements serrés tels que le col de chemise, le col roulé, la ceinture ou la ceinture de pantalon. Maintenir la personne au calme.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucun connu

4.3 Indications relatives à une aide médicale immédiate ou à un traitement spécial

Aucune connue

5 SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Adapter à l'incendie environnant. CO₂, poudre d'extinction ou jet d'eau pulvérisé. Éteindre les incendies importants avec de la mousse.

Moyens d'extinction

inappropriés :

Jet d'eau puissant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux :

En cas d'échauffement ou d'incendie, des gaz toxiques peuvent se former en plus de la fumée.

5.3 Consignes pour la lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour la lutte contre l'incendie :

Mesures habituelles en cas d'incendie impliquant des produits chimiques. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection.

Consignes particulières pour l'extinction :

Si possible, ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les eaux de surface ou le système d'eau souterraine.

6 SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser de grandes quantités de produit sous forme concentrée s'écouler dans les égouts/eaux de surface/eaux souterraines. En cas de rejet de grandes quantités dans l'environnement, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et absorber le produit déversé à l'aide d'un matériau absorbant non inflammable (par exemple, sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et le placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Informations relatives à la manipulation sans danger - voir section 7. Informations relatives à l'équipement de protection individuelle - voir section 8. Informations relatives à l'élimination des déchets - voir section 13.

7 SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sans danger

Manipulation :

Ouvrir et manipuler l'emballage avec précaution. Porter des vêtements de protection appropriés (lunettes de protection) pendant le travail. Utiliser dans des locaux bien ventilés. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains et les zones cutanées exposées avant de manger, de boire, de fumer, etc. et après le travail.

7.2 Conditions de stockage sûr tenant compte des incompatibilités

Stockage :

Fermer le récipient après chaque utilisation. Manipuler les récipients vides comme s'ils étaient pleins. Ne pas réutiliser l'emballage. Conserver si possible dans l'emballage d'origine. Dans un endroit sombre.

et dans un endroit à l'abri du gel. Protéger de la chaleur et du rayonnement solaire direct (température de stockage recommandée : 5 à 30 °C). Stocker non dilué.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Utilisation comme engrais

8 SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Le produit ne contient aucune substance présentant des valeurs limites critiques et à surveiller.

SUVA MAK – CH

Aucune

Valeurs UE

Aucune

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

Dispositifs techniques de contrôle appropriés

Mesures d'hygiène généralement applicables au travail. Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire :

En cas d'exposition par pulvérisation ou aérosol ou en cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire. Appareil respiratoire avec filtre combiné pour vapeurs et particules (EN 14387).

Protection des mains :

Les gants de protection à utiliser doivent être conformes aux spécifications du règlement (CE) n° 2016/425 et à la norme EN 374 qui en découle. Gants en nitrile. Temps de pénétration : > 4 h. Respecter les indications du fabricant concernant la perméabilité et le temps de pénétration ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail (contrainte mécanique, durée de contact).

Protection des yeux :

Lunettes de protection avec protection latérale conformes à la norme EN 166.

Protection de la peau et du corps :

Vêtements de travail à manches longues.

Risques thermiques :

Aucune mesure particulière n'est requise.

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

Prendre les précautions nécessaires pour éviter que le produit ne pénètre dans les eaux de surface ou dans les égouts. Les fuites de substance et de solution concentrée doivent être stoppées.

9 SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

État physique :	<i>liquide</i>
Couleur :	<i>noir-brun</i>
Odeur :	<i>caractéristique, forte</i>
Point de fusion/point de congélation :	<i>non déterminé</i>
Point d'ébullition :	<i>non déterminé</i>
Inflammabilité :	<i>non déterminée</i>
Limites inférieure et supérieure d'explosivité :	<i>non déterminées</i>
Point d'éclair :	<i>non déterminé</i>
Température d'inflammation :	<i>non déterminée</i>
Valeur pH :	<i>4,5-5,0 (20 °C)</i>
Viscosité cinématique :	<i>non déterminée</i>
Solubilité	<i>très soluble dans l'eau</i>
Pression de vapeur :	<i>non déterminée</i>
Densité	<i>1,14 g/cm³</i>
Densité relative de vapeur :	<i>non déterminée</i>

9.2 Autres informations

Aucune autre information disponible

10 SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées. Pour plus d'informations sur la manipulation et le stockage appropriés, voir le chapitre 7.

10.2 Stabilité chimique

Stable si les recommandations de manipulation et de stockage sont respectées (uniquement à l'état non dilué). Pour plus d'informations sur la manipulation et le stockage appropriés, voir le chapitre 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est à craindre si les recommandations de manipulation et de stockage sont respectées. Pour plus d'informations sur la manipulation et le stockage appropriés, voir le chapitre 7.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et du rayonnement solaire direct. Protéger du gel. Pour plus d'informations sur la manipulation et le stockage appropriés, voir le chapitre 7.

10.5 Matériaux incompatibles

Contact direct avec des liquides et solides basiques (synonyme : alcalins).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage, aucun produit de décomposition dangereux n'est formé. En cas d'exposition à la chaleur ou d'incendie, des vapeurs irritantes et/ou toxiques peuvent être libérées.

11 SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet corrosif/irritant sur la peau :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une seule exposition :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

12 SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour la préparation elle-même.

N'a pas d'effet nocif sur l'environnement lorsqu'il est utilisé conformément à sa destination.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible pour la préparation elle-même.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Un apport excessif peut entraîner une eutrophisation des sols et des eaux de surface par les nitrates.

12.4 Mobilité dans le sol

En cas de déversement important, le produit peut polluer les eaux souterraines et de surface. Il est donc nécessaire de prendre des mesures de manipulation prudentes afin d'éviter tout déversement du produit concentré dans les eaux souterraines et de surface.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

Autres informations écologiques

Classe de danger pour l'eau 1 (AwSV Allemagne, auto-classification) : ne pas laisser le produit non dilué s'écouler dans les eaux souterraines/superficielles ou dans les égouts.

Contient des substances qui contribuent à l'eutrophisation : nitrates.

13 SECTION 13 : Recommandations pour l'élimination

13.1 Procédés de traitement des déchets

Élimination du produit utilisé conformément à sa destination :

Après utilisation complète et conforme, les récipients vides (sans gouttes) peuvent être rincés à l'eau, puis jetés avec les ordures ménagères ou déposés dans un point de collecte des plastiques.

Emballages vides mais non nettoyés :

Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit dans la catégorie des déchets spéciaux. Code déchet CH (VeVa) : 15 01 10 [S] ; emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux présentant des propriétés particulièrement dangereuses ou contaminés par des substances ou des déchets spéciaux présentant des propriétés particulièrement dangereuses. (02.33 Emballages contaminés par des substances dangereuses)

Produit non utilisé et quantités résiduelles :

Si le produit doit être éliminé, il doit être remis à une entreprise agréée pour le traitement des déchets spéciaux. Le produit ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères et ne doit pas être déversé non dilué dans les égouts. Code déchet CH (VeVa) : 02 01 08 [S] ; déchets de produits chimiques agricoles contenant des substances dangereuses. (02.11 Déchets de produits agrochimiques)

14 SECTION 14 : Informations relatives au transport

Généralités :

Ce produit n'est pas considéré comme une marchandise dangereuse au sens des réglementations de transport.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Sans objet

14.2 Désignation officielle de transport selon l'ONU

Sans objet

14.3 Classes de danger pour le transport

Sans objet

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet

15 SECTION 15 : Réglementation

15.1 Règles de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique pour la substance ou le mélange

Législation

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008, le produit ne doit être ni classé ni étiqueté.

Les exigences relatives aux engrais selon l'ordonnance sur les engrais (OEng, RS 916.171) et l'ordonnance du DFE sur le livre des engrais (OLEng, RS 916.171.1) s'appliquent.

Classe de danger pour l'eau

WGK (AwSV Allemagne) = 1.

Substances dangereuses nommément désignées

Aucune

15.2 Évaluation de la sécurité des substances

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16 SECTION 16 : Autres informations

Note de modification

Il s'agit ici de la 1ère version de la fiche de données de sécurité.

Historique des versions :

Version 1.0 du 24/10/2022

Procédure de classification

Méthode de calcul selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Remarques relatives à la formation

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet.

Adresse web : www.canusol.ch

Références bibliographiques et sources de données importantes

Les informations proviennent des fournisseurs, d'ouvrages de référence et de la littérature.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent, à notre connaissance, à l'état actuel des connaissances au moment de sa révision. Ces informations ont pour but de vous fournir des indications pour une manipulation sans danger du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité lors du stockage, du traitement, du transport et de l'élimination.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

*CLP : classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) ODE :
ordonnance sur le transport des déchets*

Substance PBT : substance chimique persistante, bioaccumulable et toxique

Substance vPvB : substance chimique très persistante et très bioaccumulable

*AwSV : règlement relatif aux installations de manipulation de substances dangereuses
pour l'eau NOEC : No Observed Effect Level*

LC50 : concentration létale moyenne (entraînant la mort de 50 % des animaux testés)

